REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Chancellerie d'Etat
Service communication et information

Genève, le 19 août 2024

Aux représentantes et représentants
des médias

Communiqué de presse du département du territoire

Réouverture des espaces de récupération cantonaux les dimanches dès le 1er octobre

Les espaces de récupération cantonaux (ESREC) ouvriront à nouveau les dimanches à partir du 1er octobre 2024. Assurée jusqu'à la fin de l'année, cette réouverture devra être confirmée pour 2025. La décision de restreindre les jours d'ouverture des trois ESREC avait été prise en début d'année, faute de financement suffisant. Ces espaces permettent à la population d'éliminer gratuitement ses déchets ménagers, en complément des prestations communales.

Les ESREC sont financés par le fonds cantonal pour la gestion des déchets (FCGD), qui est alimenté notamment par la taxe prélevée sur l'incinération à l'usine des Cheneviers. Suite à une baisse des recettes, la nécessité de réaliser des économies avait abouti à cette restriction des horaires d'accès. Bien que la trésorerie disponible permette leur réouverture pour le dernier trimestre 2024, cette dernière ne peut pas être confirmée sur le long terme. En effet, elle est conditionnée à l'obtention de recettes complémentaires pour le FCGD. Des réflexions sont en cours avec les différents partenaires pour stabiliser la situation du fonds à long terme, et la situation des ESREC avec lui.

Des ressources financières en diminution

Le fonds cantonal pour la gestion des déchets finance différentes prestations à la population, dont l'exploitation des ESREC cantonaux. Ce fonds est alimenté par la taxe d'incinération des déchets perçue à l'usine d'incinération des Cheneviers. Toutefois, les ressources financières de ce fonds sont en diminution, notamment à cause de l'acheminement de déchets par des acteurs privés dans d'autres installations suisses, privant ainsi le canton de précieuses ressources énergétiques et financières. Une zone d'apport imposant le traitement de la totalité des incinérables produits sur le canton à l'usine des Cheneviers avait été proposée dans la nouvelle loi sur la gestion des déchets, mais refusée par le Conseil fédéral dans le cadre de son approbation. Le Conseil d'Etat attend désormais la détermination du Tribunal fédéral, suite à son action intentée en décembre 2023.

Des ESREC au service la population

Trois ESREC sont répartis sur le canton de Genève: la Praille, Châtillon et les Châtats. Ces espaces complètent les prestations communales (écopoints communaux, collecte en porte à porte, ou sur demande); ils regroupent au même endroit des containers permettant de jeter des déchets volumineux (encombrants, ferraille, déchets électriques, électroniques et électroménagers, déchets de jardin), mais aussi des déchets spéciaux comme les peintures,

solvants et autres produits dangereux. Il est aussi possible d'y déposer du papier/carton, du verre, du PET et des textiles. Les horaires d'accès aux ESREC varient en fonction des saisons.
En outre, une ressourcerie (espace de dépôt d'objets fonctionnels et en bon état accessibles aux usagers) est actuellement en cours de mise en place à l'ESREC des Châtats.

- Fermeture des ESREC les dimanches et jours fériés dès le 1er mars 2024

Pour toute information complémentaire: Service de géologie, sols et déchets, DT, gesdec@etat.ge.ch